

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-aux-cotes-des-Personnels-de-Vie-scolaire.html>



# Le SNETAP-FSU aux côtés des Personnels de Vie scolaire

- Les Dossiers - Vie Scolaire -



Date de mise en ligne : dimanche 31 janvier 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

Le Vendredi 22 Janvier, une délégation du SNETAP-[FSU](#) a été reçue en audience par Mme BADUEL, Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, M. MAURER, son adjoint et Mme DE FRANCQUEVILLE, sous-directrice des établissements, dotations et compétences (EDC) suite au préavis de grève déposé du 19 au 25 Janvier pour les personnels de Vie Scolaire.

La délégation était composée de Frédéric CHASSAGNETTE, co-secrétaire général, de Corine LORRAI, secrétaire nationale aux questions corporatives, de Nathalie GASNIER et Brice FAUQUANT, élus catégoriels et paritaires [CPE](#) et de Tony AVONT, Assistant d'Éducation.

**Les échanges ont porté sur les conditions d'exercice des équipes de vie scolaire et tout particulièrement sur celles des AED - contrats, salaires, dotations, utilisation des crédits formation et accès à des métiers de l'enseignement et de l'éducation.**

**La directrice générale a reconnu que ces emplois sont des « pivots des établissements »** et que les agent-es qui les occupent ne sont pas forcément reconnu-es et conforté-es comme ils-elles se devraient de l'être. Elle a toutefois rappelé que le cadre juridique général de ces « emplois-passerelles » et leur rémunération ont de fait vocation à être discutés en interministériel avec l'Éducation Nationale.

Cependant, **concernant les contrats**, elle s'est engagée à utiliser les « possibilités maximales » offertes par les textes. Des consignes vont ainsi être passées auprès des [DRAAF-SRFD](#) pour que **les contrats soient désormais signés pour une durée de 3 ans** (comme ceux des [AESH](#)).

**Concernant les « postes Covid »**, les crédits ont été repris avec l'accord de Bercy sur des crédits non dépensés en 2020. Si cela reste exceptionnel (et donc sans présumer qu'ils puissent être reconduits pour tout ou partie de l'année scolaire suivante), la [DGER](#) rappelle qu'ils ont été notifiés selon la règle de 0,5 [ETP](#) par lycée et qu'ils se doivent d'être utilisés partout et à la seule fin de conforter le temps de service d'AED.

Interpelée par notre délégation, la sous-directrice EDC est revenue sur **le différentiel entre le coût des [AE](#)** estimé à l'Éducation Nationale et celui au [MAAF](#) et l'échec, depuis deux ans maintenant, du Ministère d'obtenir de Bercy une réévaluation de ces crédits, nécessitant une réaffectation de crédits en cours d'année pour compenser. L'Administration doit retravailler cette question qu'elle confirme être prioritaire.

**Le SNETAP-FSU a par ailleurs demandé une augmentation du crédit horaire formation (passage de 200h à 400h) pour permettre aux étudiant-es de mieux concilier travail et étude, ainsi qu'une compensation pour les établissements**, pour lesquels ces crédits horaires accordés aux AE sont retirés de leur volume global horaire. L'Administration s'est engagée à étudier cette question, étant donné que cela ne pourrait se faire en l'état qu'à moyens constants. Il a aussi été demandé que les autorisations d'absences des AE pour se présenter aux examens soient alignées sur celles accordées aux AE de l'Éducation Nationale. L'adjoint à la directrice générale va regarder cette demande.

Pour ce qui est des **accès à la Fonction Publique**, la directrice générale reconnaît que ce point est à travailler plus particulièrement, si ces emplois doivent être de vraies passerelles. Elle a acté **l'ouverture d'un chantier sur les conditions d'emploi des AED** - engagement confirmé en [CTEA](#) le 27 janvier.

En fin d'échange, le SNETAP-FSU a évoqué **l'absence de « Vie Scolaire » dans certains [CFA](#)** et a rappelé que l'évaluation des coûts des contrats apprentis doit prendre en compte cette dimension, ce qui doit permettre aux

centres de la financer.

Paris, le 29 janvier 2021